


COPIE CERTIFIÉE CONFORME

| | |
|---|-------------------------------------|
| Acte déposé au Greffe de Tribunal de Commerce d'ÉVRY | |
|  | 09 DEC. 2010 N° : A 14127 |

EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RESEAUX

Société en Nom Collectif au capital de 2.172.780 Euros
Siège social Zone Industrielle Petite Montagne Sud – Lisses
3 rue du Bourbonnais 1^{er} Etage
91006 EVRY

487 737 728 RCS EVRY

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 18 OCTOBRE 2010**

L'an deux mil dix,
et le dix huit Octobre à neuf heures,
les associés de la Société «**EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RESEAUX**», se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la Société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS à NEULLY-SUR-MARNE (93330) 2 rue Hélène Boucher, sur convocation de la Gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés lors de leur entrée en séance.

Monsieur **Jean GUENARD**, représentant la Société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS GESTION ET DEVELOPPEMENT, Gérant, préside l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte, fait apparaître que les associés présents possèdent ou représentent la totalité du capital social et qu'en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président déclare la séance ouverte, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée

la feuille de présence,
le rapport de la gérance,
le projet de résolutions soumises à l'Assemblée,
un exemplaire des statuts de la Société,
et tous les documents prescrits par la législation en vigueur.

Le Président déclare que les documents prévus par la législation sur les Sociétés Commerciales ont été adressés ou mis à la disposition des associés conformément aux dispositions légales, ce dont il lui est donné acte à l'unanimité.

Le Président rappelle que l'Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

autorisation d'une cession de parts,
modification corrélatrice de l'article 7 des statuts,
pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Il est alors donné lecture du rapport de la Gérance.

Après cette lecture, le Président déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues et diverses observations, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance sur le projet formé par la société DLE de céder la totalité de ses parts soit 6.491 parts, qu'elle détient de la Société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RESEAUX à la Société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS, Associée, autorise cette cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de la résolution précédente, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession envisagée, décide que l'article 7 des statuts sera de plein droit remplacé par les dispositions ci-après, à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société, à savoir

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE DOUZE MILLE SEPT CENT QUATRE VINGTS (2.172.780) EUROS.

Il est divisé en 108.639 (cent huit mille six cent trente neuf) parts de 20 Euros chacune et appartenant à chacun des associés dans la proportion de leurs apports respectifs, à savoir

| | |
|--|----------------------|
| - <i>la SOCIETE EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS</i> <i>à concurrence de</i> | <i>108 638 parts</i> |
| - <i>la SOCIETE BITUCHIMIE</i> <i>à concurrence de</i> | <i>1 part</i> |
| TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social | 108 639 parts |

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la Loi et à Madame Annie COLOMBEL pour délivrer des copies ou des extraits du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à neuf heures vingt cinq.

Le Président
La Société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS
GESTION ET DEVELOPPEMENT

La Société EIFFAGE TRAVAUX
PUBLICS

Jean GUENARD

Jean GUENARD

La Société DLE

La Société BITUCHIMIE

Jean GUENARD

Alain GONDOIN